

DEPARTEMENT
MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT
SAUMUR
CANTON
SAUMUR NORD

COMMUNE
LES ROSIERS SUR LOIRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS ET QUESTIONS
DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2011

CONVOCATION DU CONSEIL FAITE LE : 23/03/2011

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 01/04/2011

L'an deux mil onze, le 29 mars 2011 à 19 h 30 mns, le conseil municipal de la commune de Les Rosiers-sur-Loire était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Denis SAULEAU, Maire.

NOM	Prénom	Qualité	Présent, absent, excusé, pouvoir
SAULEAU	Denis	Maire	Présent
QUEYROI	Daniel	Adjoint	Présent
BERTHELOT	Alain	Adjoint	Excusé, pouvoir à JL Despeignes
DESPEIGNES	Jean-Luc	Adjoint	Présent
AMAR-AUDUSSEAU	Magali	Adjoint	Présent
VIDGRIN	Jacqueline	Conseiller	Excusée, pouvoir à P Martin
PLAT	Philippe	Conseiller délégué	Présent
VARLET	Gisèle	Conseiller	Présent
HYE	Bernard	Conseiller	Présent
MARTIN	Pascal	Conseiller	Présent
LEDRU	Gil	Conseiller	Présent
DISSOUSSOU-BOUKA	Brice	Conseiller	Présent
BONDU	Michel	Conseiller	Excusé, pouvoir à M Amar
LEROY	Olivier	Conseiller	Excusé, pouvoir à D Sauleau
NEAU	Jean-Jacques	Conseiller	Présent
RIVIERE	Dominique	Conseiller	Présent

A l'issue d'un scrutin, M Ledru a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé sans observation.

Délibération 1 : Vote du compte de gestion de l'assainissement

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 16

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2010 dressé par M Eric BESNARD, Receveur municipal de Longué, lui donne acte de la présentation faite du Compte de Gestion lequel peut se résumer ainsi:

Section d'exploitation :

Dépenses 100 395,68

Recettes 101 083,29

D'où un excédent d'exercice d'exploitation de : 687,61

Section d'Investissement:

Dépenses 149 562,57

Recettes 204 275,72

D'où un excédent d'exercice d'investissement de : 54 713,15

Soit un excédent global d'exercice de : 55 400,76

+ excédent de clôture de l'exercice précédent: 24 942,18

- part affectée à l'investissement 2010 : 56 099,48

Et un excédent global de clôture 2010 de : 24 243,46

Procédant au règlement définitif du Budget 2010,

Le Conseil Municipal:

-Après en avoir délibéré à l'unanimité au scrutin public,

-Approuve le compte de gestion du receveur municipal,

-Déclare toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits annulés.

Délibération 2 : Vote du compte administratif de l'assainissement

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 14

Le Conseil Municipal, ayant désigné pour le vote de cette question Monsieur Daniel Queyroi, président de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Mr SAULEAU Denis, Maire, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi:

Section d'exploitation :

Dépenses 100 395,68

Recettes 101 083,29

D'où un excédent d'exercice d'exploitation de : 687,61

Section d'Investissement:

Dépenses 149 562,57

Recettes 204 275,72

D'où un excédent d'exercice d'investissement de : 54 713,15

Soit un excédent global d'exercice de : 55 400,76

+ excédent de clôture de l'exercice précédent: 24 942,18

- part affectée à l'investissement 2010 : 56 099,48

Et un excédent global de clôture 2010 de : 24 243,46

Procédant au règlement définitif du Budget 2010,

Le Conseil Municipal:

-Après en avoir délibéré à l'unanimité au scrutin public,

-Approuve l'ensemble de la Comptabilité d'Administration soumise à son examen,

-Déclare toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits annulés.

Délibération 3 : Affectation de résultat du budget de l'assainissement

En exercice : 16
Présents : 12
Votants : 16

Vu les instructions comptables relevant de l'application de la M.49,
Vu l'adoption du compte Administratif 2010

Le Conseil Municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité au scrutin public,

-Affecte au compte 1068 "affectation, excédent de fonctionnement" la somme de 1386.33 €, part de l'excédent de clôture constaté de la section d'exploitation du compte administratif 2010 pour couvrir le déficit de clôture 2010 de la section d'exploitation.

Délibération 4 : Vote du budget primitif assainissement 2011

En exercice : 16
Présents : 12
Votants : 16

Vu l'avis de la Commission Communale des Finances et la présentation faite par son rapporteur, Mr PLAT

Le Conseil Municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité au scrutin public

-Adopte le Budget Primitif 2011 tel qu'il figure sur le document présenté, équilibré en Recettes et en Dépenses

Section d'exploitation : 128 692,75 €
Section d'Investissement : 90 503,19 €
Soit ensemble : 219 195,94 €
Avec un prélèvement sur la Section d'exploitation de : 31 811,83 €

Fixe la formule de récupération des charges supportées par la commune ainsi qu'il suit :

- « Détail du calcul pour les charges récupérables d'une année civile n-1 à inscrire au budget de l'année n :
- Charges inhérentes au service technique :
- Nombre d'heures par agent * coût horaire TCC (toutes charges comprises) par agent (coût défini à un mois de référence compris entre le 01/07 et le 31/12).
- Charges générales du service technique ressortant de la comptabilité analytique de la commune * nombre d'heures consacrés au service assainissement / nombre d'heures totales effectuées par les agents du service technique.
- Charges inhérentes aux services généraux :
- Prise en compte des charges des services généraux sur la base de 10 € par mandat et par titre et par réduction émis l'année n-1. »

Délibération 5 : Vote du compte de gestion du budget central de la commune :

En exercice : 16
Présents : 12
Votants : 16

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2010 dressé par M Eric BESNARD, Receveur municipal de Longué, lui donne acte de la présentation faite du Compte de Gestion lequel peut se résumer ainsi:

Section de fonctionnement :
Dépenses 1 436 258,16
Recettes 1 723 252,26
D'où un excédent d'exercice de fonctionnement de : 286 994,10
Section d'Investissement:
Dépenses 408 646,76
Recettes 208 617,39
D'où un déficit d'exercice d'investissement de : 200 029,37

Soit un excédent global d'exercice de : 86 964,73

+ excédent de clôture de l'exercice précédent:	293 630,22
- part affectée à l'investissement 2010 :	118 107,86
+ transfert résultat suite dissolution SIAEP	180 941,22

Et un excédent global de clôture 2010 de : 443 428,31

Procédant au règlement définitif du Budget 2010,

Le Conseil Municipal:

- Après en avoir délibéré à l'unanimité au scrutin public,
- Approuve l'ensemble de la Comptabilité d'Administration soumise à son examen,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits annulés.

Délibération 6 : Vote du compte administratif du budget central de la commune :

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 14

Le Conseil Municipal, ayant désigné pour le vote de cette question Monsieur Daniel Queyroi, président de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Mr SAULEAU Denis, Maire, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi:

Section de fonctionnement :

Dépenses 1 436 258,16

Recettes 1 723 252,26

D'où un excédent d'exercice de fonctionnement de : 286 994,10

Section d'Investissement:

Dépenses 408 646,76

Recettes 208 617,39

D'où un déficit d'exercice d'investissement de : 200 029,37

Soit un excédent global d'exercice de : 86 964,73

+ excédent de clôture de l'exercice précédent: 293 630,22

- part affectée à l'investissement 2010 : 118 107,86

+ transfert résultat suite dissolution SIAEP 180 941,22

Et un excédent global de clôture 2010 de : 443 428,31

Procédant au règlement définitif du Budget 2010,

Le Conseil Municipal:

- Après en avoir délibéré à l'unanimité au scrutin public,
- Approuve l'ensemble de la Comptabilité d'Administration soumise à son examen,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits annulés.

Délibération 7 : Affectation de résultat du budget central de la commune

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 16

Vu les instructions comptables relevant de l'application de la M.14,

Vu l'adoption du compte Administratif 2010

Le Conseil Municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité au scrutin public,

-Affecte au compte 1068 "Affectation - excédent de fonctionnement" la somme de 339 890,85 € part de l'excédent global de clôture constaté de la Section d'exploitation du Compte Administratif 2010 pour couvrir le déficit de clôture d'investissement 2010.

Délibération 8 : Vote du budget primitif central 2011

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 16

Vu l'avis de la Commission Communale des Finances et la présentation faite par son rapporteur, Mr PLAT
Considérant qu'il a fallu en dernière minute reprendre une partie de ce travail pour insérer dans le budget la bonne base de taxe d'habitation (la base précédemment communiquée par le trésor public pour la séance de commission finances étant celle de TH mais pour la communauté de communes)

Le Conseil Municipal,

-Après en avoir délibéré au scrutin secret ainsi qu'il suit : 12 voix pour, 4 blanc

-Adopte le Budget Primitif 2011 tel qu'il figure sur le document présenté, équilibré en Recettes et en Dépenses

Section de Fonctionnement : 2 189 411,99 €

Section d'Investissement : 1 548 261,78 €

Soit ensemble : 3 737 673,77 €

Avec un prélèvement sur la Section de Fonctionnement de : 687 874,75 €

-Décide de fixer les taux de fiscalité pour les produits suivants en tenant compte d'une pression fiscale sur le contribuable toutes collectivités confondues de l'ordre de 3,6 % étant précisé que la fluctuation des taux communaux décidée pour équilibrer la pression fiscale entre chaque catégorie de contribuable donnera à la commune un produit identique à celui qui aurait été obtenu si les taux communaux avaient été votés au même niveau qu'en 2010

Produit relatif aux impôts directs locaux : 714 352,28

Délibération 9 : Vote des impôts locaux 2011 :

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 16

Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux , notamment:

-Les limites de chacun d'après la loi du 10/1/1980

-Les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année

Le département augmente ses taux de 7,5 % et la région ne perçoit plus d'imposition locale

La communauté de communes n'a pas encore voté ses taux

Les bases seront réévaluées de 2 % du fait de la loi de finances.

Le Conseil Municipal,

-Considérant les taux existants,

-Considérant l'évolution des bases des 3 taxes enregistrées en 2010,

-Au vu du vote du budget qui nécessite un produit voté de 714 352,28 €

-Après en avoir délibéré au scrutin secret par 13 voix pour, 3 blancs

-Adopte la méthode de variation différenciée des taux avec lien,

-Fixe les taux d'imposition pour l'année 2011 ainsi qu'il suit :

IMPOTS	Taux 2010	Taux 2011	Bases 2011	Produit
Taxe d'habitation	13,63	13,96	2 012 000	280 875
Foncier Bati	18,96	18,39	1 696 000	311 894
Foncier non Bati	45,43	46,53	261 300	121 583
Total				714 352
Allocations compensatrices				85 287
Total général				799 639

Délibération 10 : Vote des subventions 2011 :

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 16

Au vu du tableau des subventions présenté,
 Le Conseil Municipal,
 -Après en avoir délibéré au scrutin secret par 11 voix pour 5 blanc
 -Décide d'accorder les subventions suivantes :

A/SOC	F	D	657362	CCAS	2500
A/ENV	F	D	6574	groupement intérêt cynégétique	32
A/ENV	F	D	6574	Les fervents de la gaule	32
FC/FC	F	D	6574	anciens combattants	32
A/SOC	F	D	6574	donneurs de sang	50
A/SOC	F	D	6574	ADMR aide familiale	52
A/CUL	F	D	6574	bibliothèque pour tous	125
A/LOI	F	D	6574	Clairefontaine	130
A/CUL	F	D	6574	amicale franco britannique	185
A/LOI	F	D	6574	société organisant challenge communal	350
A/SPO	F	D	6574	club cyclo	520
A/SCO	F	D	6574	association des parents d'élèves	600
A/SPO	F	D	6574	club gym	630
A/AGR	F	D	6574	Groupement de protection des cultures	700
A/SCO	F	D	6574	foyer socio éducatif gennes	750
A/SOC	F	D	6574	CLIC Loire Authion	800
FC/FC	F	D	6574	rando ferme	1500
A/SPO	F	D	6574	club judo	2200
A/LOI	F	D	6574	Amicale des écoles	2480
A/SPO	F	D	6574	club tennis	2600
A/SPO	F	D	6574	club basket	2800
A/LOI	F	D	6574	Comité des fêtes	3000
A/SPO	F	D	6574	Entente sportive Gennes Les Rosiers	3000
A/SOC	F	D	6574	ADMR	3800
A/CUL	F	D	6574	courantsd'loire bibliothèque et animation	9500
A/CUL	F	D	6574	courants d'loire emploi tremplin	10000

Délibération 11 : Liste des cessions et acquisitions foncières de l'année 2010 :

En exercice : 16
 Présents : 12
 Votants : 16

Cette liste établie une fois par an est faite pour l'information du conseil. Le vote du conseil constitue simplement en une certification des éléments présentés et l'occasion pour le conseil de faire part d'observations.

Le Conseil Municipal,
 -Après en avoir délibéré à l'unanimité au scrutin public,
 -Entérine sans observations la liste des transactions effectuées au cours de l'année 2010.

Délibération 12 : Vente de copeaux de bois :

En exercice : 16
 Présents : 12
 Votants : 16

Le Conseil Municipal,
 -Après en avoir délibéré à l'unanimité au scrutin public,
 -Décide de fixer à 2,50 € le prix de vente du sac de 100 l de copeaux de bois produits par les services techniques municipaux

Délibération 13 : Acquisition d'un terrain en bords de Loire / demande de subvention au Département au titre de la TDENS :

En exercice : 16
 Présents : 12
 Votants : 16

Principe d'acquisition : la commune chercherait à acquérir les terrains nécessaires pour favoriser un cheminement Loire à Vélo nature vers La Ménitré.

Ce programme d'acquisition pourrait représenter une trentaine d'hectare sur une base de 1500 € l'hectare soit 45 000 € + frais notariaux

Accord est demandé au conseil pour :

1 - Demander une subvention de 60 % au conseil général de Maine et Loire sur les acquisitions sur les fonds collectés par le département au titre de la TDENS

2 – Procéder à l'acquisition d'une première parcelle : BK 24 de 938 m² à Leroy Alain (vente de la propriété en cours avec un tiers)

Le Conseil Municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité au scrutin public,

-Décide d'acquérir la parcelle BK 24 de 938 m² aux consorts Leroy sur la base de 1500 € l'hectare frais d'acte à la charge de la commune.

-Charge maître Saulnier de la rédaction de l'acte et autorise monsieur le Maire à intervenir à la signature de toutes pièces afférentes à la transaction.

-Sollicite du Département une subvention de 60 % sur les acquisitions de terrain effectués pour la réalisation prochaine de La Loire à vélo nature en direction de La Ménitré au titre des fonds collectés au titre de la TDENS.

-Sollicite du Département une dérogation pour procéder à la signature de l'acte ci-dessus en attente de la décision départementale d'octroi de subvention.

Délibération 14 : Position de la commune sur le devenir du SITVAL :

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 16

Mr Martin donne lecture de l'audit réalisé sur la structure SITVAL ou est fait état des passifs de dette, sociaux, fiscaux et de l'actif bateau, seul à rester en gestion au SITVAL après que celui-ci se soit séparé des piscines et des campings.

Il souligne les possibilités d'évolution de la structure mettant en avant les implications de chaque solution et fait lecture du compte-rendu du comité syndical qui suivait l'audit.

Un tour de table est effectué à la demande de monsieur le Maire dont le détail est donné en questions diverses.

Il en ressort notamment que si le patrimoine Loire doit pouvoir être valorisé, notamment par la mise en place d'un réseau Ports de Loire (Voir Mission Val de Loire), lesquels seraient accessibles par tous exploitants de bateaux divers, la structure SITVAL apparaît aujourd'hui économiquement inadaptée sur la mission de gestion des 2 bateaux Loire de Lumière : La soule d'une dette hors bateaux ne peut faire oublier une exploitation des dits bateaux fortement déficitaire de manière récurrente et dont certaines communes dont les Rosiers sur Loire ne voient aucune manifestation concrète sur leur territoire.

Le Conseil Municipal,

-Après en avoir délibéré au scrutin secret,

-Se prononce par 12 voix pour le retrait de la commune des Rosiers sur Loire du SITVAL, 3 voix contre le retrait, 1 Blanc

Délibération 15 : Modification simplifiée du POS :

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 16

Les services de l'Etat nous ont confirmé par écrit que leurs acquisitions pour le renforcement de la levée étant achevées, il est possible de retirer l'ensemble des emplacements réservés présents dans le POS à cet effet.

Ces emplacements réservés impliquaient des interdictions de construire pour les propriétaires des parcelles concernées.

Il est demandé au conseil de réaliser une modification simplifiée du POS : procédure sans enquête publique (sans commissaire enquêteur) avec une simple publicité dans la presse et un délai d'observation du public.

Le Conseil Municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité au scrutin public,

-Décide d'engager la modification simplifiée du POS pour l'objet ci dessus

Délibération 16 : Convention avec le Département pour l'aménagement et l'entretien de l'itinéraire Vallée de l'Authion à Vélo :

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 16

Cette convention pose en particulier le principe de l'entretien par la commune des panneaux pour assurer la pérennité du cheminement.

Le Conseil Municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité au scrutin public,

-Approuve la convention à intervenir avec le Département et autorise monsieur le Maire à la signer.

Délibération 17 : Acquisition des panneaux PNR :

En exercice : 12

Présents : 16

Votants : 12

Dans la liste des investissements 2011 la pose de panneaux PNR a été retenue par la commission finances.

L'acquisition des panneaux est subventionnée à 50 %

Le Conseil Municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité au scrutin public,

-Décide d'acquérir 3 panneaux PNR et sollicite du PNR la subvention de 50 % prévue à cet effet

Questions diverses :

Tour de table sur le SITVAL :

Denis Sauleau pense qu'il n'y a pas d'intérêt à se maintenir dans le SITVAL notamment du fait que Gennes, accessible aux bateaux ne souhaitent pas y adhérer.

Philippe Plat regrette l'obstination à vouloir faire fonctionner une structure autant déficitaire et n'ayant pas le caractère d'un service d'intérêt général. C'est un gaspillage d'argent public qui ne profite pas aux Rosiérois. Il trouve choquant que 8% du budget de fonctionnement soient servis en indemnités à des personnes qui vu la situation du syndicat devraient s'appliquer à elles-mêmes des mesures d'économies.

Brice Dissoussou Bouka estime qu'il n'y a ni rentabilité ni apport, le retrait se justifie.

Jean Luc Despeignes abonde en ce sens et se demande dans quelles conditions les bureaux rénovés par le SITVAL et qu'occupait le SITVAL à la gare de La Ménitrie ont été « cédés ».

Jean Jacques Neau se demande pourquoi continuer une activité qui ne fonctionne pas.

Pour Dominique Rivière, tout a été dit, il abonde dans le sens du retrait.

Magali Amar considère que si des projets méritent d'être menés, les chiffres de la structure sont tellement négatifs qu'il semble nécessaire d'envisager autre chose : Pascal Martin précise que le SITVAL a su se séparer d'autres actifs sur les 10 dernières années.

Gisèle Varlet se demande s'il n'y aurait pas un moyen de redresser la situation. Denis Sauleau lui répond qu'il y a eu de nombreuses années pour le faire et que rien ne s'est passé. Pascal Martin pense qu'une possibilité existe si 3 conditions cumulatives sont respectées : se débarrasser d'un bateau, solder la dette hors bateau, obtenir l'adhésion des collectivités du sud Loire et que tout le monde tire dans le même sens.

Bernard Hye pense que gérer commercialement c'est un métier qui n'est pas celui d'un syndicat public. La meilleure gestion du camping 4* une fois passé au privé en est la preuve.

Gil Ledru pense qu'il est dommage de ne plus proposer un service à 16 000 utilisateurs mais reconnaît que le gouffre financier est bien là.

Daniel Queyroi souligne que le fonctionnement du SITVAL c'est 75 % de ses recettes qui proviennent des participations des communes. On peut travailler sur la Loire mais il faut développer des Ports de Loire en développant des solutions « juridiques » qui permettent d'accueillir tous les exploitants de bateaux pour faire accoster des touristes là où les touristes peuvent et veulent aller. C'est le seul moyen de fédérer tout le monde et Gennes est intéressée par cette démarche. Il pense que la CCVLA a le souci de reprendre les bateaux : c'est un moyen d'aller vers le retrait pour les communes qui le souhaitent et un moyen de poursuivre pour les communes qui veulent continuer l'exploitation.

Pascal Martin ne souhaite pas ajouter de commentaires au delà de la lecture de l'audit et du compte rendu du SITVAL.

Magali Amar et Gisèle disent leur volonté de rencontrer VEOLIA car elles se disent choquées des relances et mises en demeure de paiement avec frais variables très rapides. On regrette par ailleurs le démarchage commercial agressif de la société pour des contrats de maintenance présentés comme obligatoires.

Evolution de la communauté de communes Loire Longué : La structure resterait telle qu'elle dans sa superficie et Denis Sauleau a noté la volonté déclarée de monsieur Mortier de travailler avec le Saumurois dans le cadre d'un SCOT qui jouerait un rôle structurant entre Saumur et les communautés de communes environnantes.

M Mortier souhaite effectuer une visite des conseils municipaux pour présenter son plan d'action avec notamment des transferts de compétences à discuter et à chiffrer pour une mise en place effective en fin d'année.

Brice Dissoussou Bouka indique que les tarifs SMICTOM progressent de 9 %.

M Queyroi, vice président de la communauté de communes en charge des ordures ménagères pourra siéger au SMICTOM du fait de la place laissée par la commune de La Lande Chasles

La réunion est close le mardi 29/03/2011 à 23 h 00.